

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUILLET 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 30 Juin 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 10 JUILLET 2023 à 18 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 –	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – CEFALU Alexia
6 – FAUCONET David	13 –	20 –	
7 – PIAGET Chantal	14 –	21 –	

Excusés : Thierry CORTADE (pouvoir à Yannick MARANDET) ; Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Fabrice HAND (pouvoir à Anne CONAND) ; Thierry BRUAND (pouvoir à Irène CROZET) ; TEIXEIRA Lucie ; ROCHER Lakshmi

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 10-07-2023/47

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC SNCF RESEAU POUR L'OCCUPATION D'UN BIEN IMMOBILIER (PARKING GARE DE MONTMELIAN)

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Pour mémoire, le Conseil municipal avait approuvé lors de sa séance du 17 novembre 2014 le projet de création par la Ville de 108 stationnements dans l'emprise RFF, à l'entrée du site de la gare, création indispensable compte tenu de l'attractivité quotidienne de la gare de Montmélian et des besoins des usagers.

Le site a été mis à disposition gratuitement de la Ville par RFF compte tenu du service apporté aux usagers de la gare.

La convention d'occupation initialement signée avec RFF pour une durée de cinq ans est arrivée à échéance en février 2022 et il convient de régulariser cette occupation.

Une convention à cet effet peut être conclue entre SNCF Réseau et la collectivité pour une durée de 5 ans renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer avec SNCF Réseau une convention d'occupation temporaire pour l'emprise du parking public réalisé par la Ville en 2016, sur les parcelles AA 174 et AA 20.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance
Jérôme NOUAIS



Le Maire
Béatrice SANTAIS

